

Garantie indemnisation des dommages corporels		
Contenu	Plafonds assurance individuelle MAIF	Plafonds I. A. Sport + <sup>(1)</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne (assistance à domicile : aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation .....</li> </ul>	700 € dans la limite de 3 semaines	1 500 € dans la limite d'un mois
<ul style="list-style-type: none"> <li>Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport, restés à charge après intervention des organismes sociaux               <ul style="list-style-type: none"> <li>- dont frais de lunetterie.....</li> <li>- dont frais de rattrapage scolaire exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité.....</li> </ul> </li> </ul>	1 400 € 80 €  16 €/jour dans la limite de 310 €	3 000 € 230 €  2 h/jour d'absence scolaire dans la limite de 7 500 € + orientation 10 €/jour dans la limite de 365 jours
<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en charge du forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation</li> </ul>	Non couvert	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Remboursement des pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident .....</li> </ul>	16 €/jour dans la limite de 3 100 €	30 €/jour dans la limite de 6 000 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- jusqu'à 9 % .....</li> <li>- de 10 à 19 % .....</li> <li>- de 20 à 34 % .....</li> <li>- de 35 à 49 % .....</li> <li>- de 50 à 100 % : - sans tierce personne .....</li> <li>- avec tierce personne .....</li> </ul> </li> </ul>	6 100 € x taux 7 700 € x taux 13 000 € x taux 16 000 € x taux 23 000 € x taux 46 000 € x taux	30 000 € x taux 60 000 € x taux 90 000 € x taux 120 000 € x taux 150 000 € x taux 300 000 € x taux
<ul style="list-style-type: none"> <li>Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- capital de base .....</li> <li>- augmenté de : - pour le conjoint survivant .....</li> <li>- par enfant à charge .....</li> </ul> </li> </ul>	3 100 € 3 900 € 3 100 €	30 000 € 30 000 € 15 000 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines .....</li> </ul>	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime

(1) Garantie I. A. Sport + proposée en substitution de la garantie indemnisation des dommages corporels de l'assurance individuelle MAIF.

Pour information : l'élève est assuré(e) grâce à l'assurance collective prise auprès de la MAIF. Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire une option complémentaire I.A Sport+ (facultatif) en remplissant un coupon et en le renvoyant accompagné du supplément de cotisation.

Le coupon et les informations sur les garanties sont disponibles auprès des enseignants d'EPS

Rejoignez - nous vite, on vous attend...  
Vous ne le regretterez pas!!!



## L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE GEORGES COBAST



# L'AS C'EST QUOI ?

❖ L'AS, c'est pratiquer diverses activités tout au long de l'année scolaire :

❖ L'AS, c'est aussi un état d'esprit :

- Véhiculer une image positive du collège à l'extérieur de l'établissement
- Se responsabiliser en tant que pratiquant sportif (joueur, arbitre...)
- C'est organiser des sorties sportives ou culturelles
- C'est également une relation différente d'un cours et donc privilégiée avec les professeurs d'EPS, c'est se mélanger avec les autres

## Les horaires : (les licenciés sont prioritaires à la cantine)

\*Voir le tableau d'affichage de l'UNSS pour plus de précisions

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
12h30-13h30	<b>SPORT CO</b> (Hand ou Ultimate ou Basket)	<b>Futsal</b> (Carpentier) <b>Danse (Salle rouge)</b>	<b>13h15h ou 16h : APPN</b> (Canoë ou VTT ...) <b>13h14h :</b> Boxe ou Lutte	<b>Multi-activité</b> (Carpentier) <b>Danse (Salle rouge)</b>	<b>-Volley</b>

## Les conditions pour se licencier :

- L'autorisation parentale ci-dessous
- Une cotisation annuelle (Par espèces / Par chèque à l'ordre de l' « Association sportive Scolaire d'Hirson »)

PRIX DE LA LICENCE :    PRIX DU T-SHIRT :    PRIX DU PULL :

20€

5€

15€



TAILLE (S-M-L): .....

## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) M, Mme (1).....père, mère, ou responsable légal (1) :

Autorise l'élève.....né(e) le.....et en classe de .....à participer aux activités de l'association sportive du collège G.COBAST d'HIRSON.

Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence, les secours nécessaires voire une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité.

Autorise à utiliser exclusivement les transports collectifs prévus par le collège pour les déplacements en compétition.

Autorise les personnes en charge de la demande de licence à l'UNSS à renseigner les rubriques suivantes : nom - prénom - sexe - adresse mail - N° téléphone - niveau de certification de jeune officiel - en situation de handicap - ...

Atteste que l'élève est également assuré pour les activités extra et périscolaires.

Autorise la captation et la diffusion d'images sur tout support lors des diverses compétitions UNSS.

*J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS\*(au verso)*

**(1)Rayez les mentions inutiles**

Fait à.....,

le .....

Mail du parent : .....

Signature du responsable légal :

Signature de l'élève :